

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 641

présenté par

M. Letchimy, M. Lurel, M. Manscour, Mme Taubira, Mme Jeanny Marc,
Mme Berthelot, M. Lebreton, M. Fruteau, Mme Girardin, M. Jalton,
M. Tourtelier, M. Brottes, M. Lesterlin
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 5

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Confrontées à la double contrainte de l'économie énergétique et des risques sismiques, les politiques engagées par les collectivités d'outre-mer en ce domaine feront l'objet d'un soutien spécifique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les collectivités d'outre-mer sont doublement pénalisées (risques sismiques et contraintes énergétiques), tout en bénéficiant d'un contexte environnementale et climatique favorable à ces opérations. Cela justifie un soutien particulier de l'Etat.